

Série II des livrets d'information sur la violence sexuelle

Générique

Administrateurs, VISAC

Naomi Ehren-Lis

Teri Nicholas

Coordination

Leonard Terhoch

Rédaction

Louise Doyle

Édition

Joanne Broatch (anglais)

Johanne Raynault (français)

Correction des épreuves

Johanne Raynault

Conception et mise en page

Jager Design Inc.

Impression

Broadway Printers Limited

Photographie

Leaping Lizard Productions

**First Light Associated
Photographers**

Manipulation des images

Harry Bardal

Financé par

La Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada

Nous tenons à remercier tout particulièrement le personnel de VISAC et de la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada, ainsi que toutes les autres personnes qui nous ont offert leurs idées et leur appui.

Les conclusions et opinions exprimées dans ce livret ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada.

Ces livrets sont publiés par le Vancouver-Richmond Incest and Sexual Abuse Centre (VISAC), une division de Family Services of Greater Vancouver. VISAC offre une gamme étendue de services, dont le traitement des enfants victimes de violence sexuelle et de leur famille, un programme de thérapie de groupe à l'intention des adultes ayant été victimes de violence sexuelle dans leur enfance, ainsi qu'un programme de soutien aux victimes de violence sexuelle.

La reproduction commerciale de ces livrets est interdite. Toutefois, nous encourageons la reproduction à des fins non commerciales avec mention de la source. Tous autres droits réservés.

© Family Services of Greater Vancouver, 1994
1616 West 7th Avenue
Vancouver, B.C. V6J 1S5

ISBN 0-662-61000-8

Ce livret aborde les sujets suivants :

Présentation du livret	2
Qu'est-ce que la violence sexuelle ?	4
Qui est victime de violence sexuelle ?	5
Quelles personnes sont coupables de violence sexuelle ?	6
Est-ce que je suis responsable de ce qui m'est arrivé ?	6
Comment obtenir de l'aide ?	8
Quels seront mes sentiments après avoir parlé, et qu'arrivera-t-il ?	9
Que fait le conseiller en matière de violence sexuelle ?	10
Comment se sentent les très jeunes filles victimes de violence sexuelle ?	11
Vais-je un jour me remettre de cette expérience ?	13
Comment se procurer les livrets d'information sur la violence sexuelle.	14

Note à l'intention des parents

Voici un livret à l'intention des très jeunes filles qui ont été victimes de violence sexuelle. La plupart des filles de neuf à douze ans pourront le lire facilement, mais certaines d'entre elles auront besoin de l'aide d'un adulte. Les plus jeunes auront besoin de se faire expliquer certains mots et certaines idées.

Tu voudras peut-être le lire avec ta mère ou ton père, ou avec une personne en qui tu as confiance.

Même si votre enfant peut lire ce livret par elle-même, il est préférable que vous le lisiez avec elle. Elle pourra ainsi poser des questions et parler des sentiments que cette lecture provoquera chez elle. Si vous croyez que la lecture de ce livret risque de susciter trop d'émotions chez vous, commencez par le lire seul(e), afin d'acquérir une certaine sérénité face à son contenu, avant de le lire avec votre enfant.

Présentation du livret

Si tu es une petite fille et si tu as subi de la violence sexuelle, ce livre a été écrit spécialement pour toi. Il peut t'aider de trois façons, c'est-à-dire :

- ❶ t'expliquer ce qu'est la violence sexuelle
- ❷ te dire comment trouver de l'aide
- ❸ t'aider à comprendre tes propres pensées et sentiments.

Il n'est pas nécessaire de lire ce livret au complet en une seule fois. Lis ce que tu veux et tu liras le reste plus tard, lorsque tu auras le goût d'en reprendre la lecture. S'il y a des mots que tu ne comprends pas, demande à quelqu'un de t'aider.

Dans ce livret, nous avons utilisé les pronoms il et lui en parlant de l'agresseur, à moins qu'il ne s'agisse vraiment d'une fille ou d'une femme. Nous avons pris cette décision pour deux raisons : premièrement, cela facilite la lecture et deuxièmement, les statistiques montrent que ce sont le plus souvent les hommes et les garçons qui infligent de la violence sexuelle aux filles.

Tu voudras peut-être le lire avec ta mère ou ton père, ou avec une personne en qui tu as confiance. Le lire avec une autre personne peut aider cette personne à comprendre ce que tu ressens et t'encourager à parler de la violence sexuelle que tu as subie.

Ce livret raconte l'histoire de sept filles qui ont été victimes d'abus sexuels. Leurs vrais noms ne sont pas Michelle, Ravjinder, Amy, Karla, Kim, Diane et Maria, mais leur histoire et leurs sentiments sont vrais. Même si ton expérience est différente, tes sentiments ressemblent probablement beaucoup aux leurs.

Si tu es une petite fille et si tu as subi de la violence sexuelle, ce livre a été écrit spécialement pour toi.

L'histoire de Michelle

Lorsqu'elle avait huit ans, son grand frère lui a dit qu'il allait faire son éducation sexuelle. Lorsqu'il lui a montré son pénis et qu'il a touché à ses parties intimes, elle a aimé cela. Il lui a promis qu'il lui achèterait un T-shirt si elle le laissait faire encore et elle a dit oui. Il lui a dit de n'en parler à personne et que si elle parlait, il lui arriverait malheur. Après cette première fois, il voulait sans cesse recommencer, mais Michelle ne voulait plus.

Elle a donc raconté ce qui se passait à sa grand-mère parce qu'elle savait que celle-ci ne se mettrait pas en colère. Sa grand-mère a tout raconté à une travailleuse sociale et aux parents de Michelle, qui ont ordonné à son frère de mettre fin à ces agissements. Ils ont ensuite trouvé de l'aide pour Michelle et pour son frère.

Beaucoup d'enfants victimes de violence sexuelle ont

Beaucoup d'enfants victimes de violence sexuelle ont peur de parler parce que la personne qui abuse d'eux les a menacés. Michelle a eu peur lorsque son frère a refusé de cesser d'abuser d'elle. Elle faisait des cauchemars et ne pouvait se concentrer à l'école. Maintenant qu'elle a parlé à sa grand-mère et que les abus ont cessé, elle se sent beaucoup plus en sécurité.

Qu'est-ce que la violence sexuelle ?



La violence sexuelle, c'est lorsque quelqu'un touche les parties intimes de ton corps (les parties qui sont couvertes par ton maillot de bain), et que tu ne comprends pas ce qui se passe ou que tu te sens mal. C'est un genre de touchers dont tu ne veux pas parler. La personne qui te touche ainsi sait qu'elle n'est pas supposée toucher aux parties intimes de ton corps, comme tes parties génitales, tes seins ou tes fesses, mais elle le fait quand même.

Lorsque quelqu'un veut que tu touches à ses parties intimes, ou qu'il te montre des photos d'enfants ou d'adultes qui touchent aux parties intimes d'un autre, c'est aussi de la violence sexuelle.

La violence sexuelle peut te troubler parce que, parfois, les caresses sont agréables, comme dans le cas de Michelle ; mais en même temps, tu te sens mal à l'aise. Tu as l'impression de faire quelque chose de mal que tu dois cacher aux autres. Il peut arriver que tu n'aimes pas les touchers, mais tu aimes l'attention spéciale que t'accorde la personne qui abuse de toi. Si, par exemple, le garçon qui te garde lorsque tes parents sortent te permet de rester debout plus longtemps et qu'il touche à tes parties intimes, tu ne sais pas quoi faire. Tu aimes aller te coucher plus tard, mais tu n'aimes pas être touchée ainsi.

Qui est victime de violence sexuelle ?

Chaque année, dans notre pays, des milliers de filles et de garçons sont victimes de violence sexuelle. Imagine une classe composée de vingt enfants : quatre ou cinq des filles de cette classe et trois ou quatre des garçons seront victimes de violence sexuelle avant la fin de leurs études secondaires. Comme tu peux le voir, celles qui ont subi de la violence sexuelle ne sont pas seules. Cela arrive aux autres aussi.

Si tu as été victime de violence sexuelle, tu n'es pas la seule. Cela arrive beaucoup plus souvent qu'on ne le croit, tant aux garçons qu'aux filles.

L'histoire de Rajvinder

Lorsqu'elle a commencé ses études de piano, Rajvinder aimait son professeur. Mais bientôt, il a commencé à mettre son bras autour d'elle lorsqu'il lui enseignait une nouvelle pièce de musique. Il l'embrassait et touchait à ses seins. Il lui disait que si elle en parlait, il l'accuserait de mentir et que tout le monde le croirait lui plutôt qu'elle. Elle se sentait prise au piège.

Finalement, elle l'a dit à ses parents, qui ont averti la police. Puis elle s'est confiée à une amie à l'école et bientôt tout le monde a été au courant. Rajvinder avait peur de ce que les autres enfants allaient penser d'elle, jusqu'à ce que d'autres filles et un garçon déclarent que le professeur de piano avait aussi abusé d'eux. L'histoire de Rajvinder a aidé les autres enfants à raconter leur propre histoire et à mettre fin aux abus.

Quelles personnes sont coupables de violence sexuelle ?

Ce sont les hommes et les adolescents qui sont le plus souvent coupables de violence sexuelle, mais les femmes et les adolescentes peuvent aussi s'en prendre aux très jeunes filles. Il arrive parfois que des garçons et des filles de ton âge aient un comportement sexuel agressif ou gênant à l'endroit d'autres jeunes, mais cela est plus rare. La personne qui abuse de toi peut être quelqu'un qui vit chez toi, comme ton père ou

Deès que tu auras parlé à quelqu'un qui te croit, tu ne seras plus seule et tu commenceras à te sentir à nouveau en sécurité.

ton frère, ou encore un cousin ou une tante. Souvent, les personnes qui commettent ces actes sont celles qui sont supposées prendre soin de toi ou te protéger, par exemple les professeurs, les entraîneurs, les gardiens ou gardiennes et les médecins. Parfois, ce sont des étrangers, mais la plupart du temps il s'agit de personnes que tu connais déjà, comme le professeur de piano de Rajvinder.

Certains croient que l'homme qui inflige de la violence sexuelle à un garçon, ou la femme qui fait la même chose à une fille, est gay ou lesbienne. Dans la plupart des cas, ce n'est pas vrai. La plupart des gays ou des lesbiennes veulent des partenaires gays ou lesbiennes, pas des enfants. Ceux qui se rendent coupables de violence sexuelle sont des brutes qui aiment utiliser leur pouvoir pour dominer des plus petits, plus jeunes et plus faibles qu'eux, qu'il s'agisse de filles, de garçons ou des deux.

Nous ne connaissons pas vraiment toutes les raisons qui portent les gens à abuser sexuellement des enfants, mais nous savons ceci : c'est toujours la faute de la personne qui inflige la violence, pas celle de l'enfant.

Est-ce que je suis responsable de ce qui m'est arrivé ?

Tu n'es pas responsable de ce qui t'est arrivé. L'agresseur qui inflige de la violence sexuelle à un enfant a plus de pouvoir que cet enfant. Il est généralement plus vieux, plus grand et

plus fort que toi. Il sait généralement comment te faire peur ou te convaincre que c'est toi la coupable ; il veut ainsi t'empêcher de parler. Il sait quoi te dire pour que tu ne sois pas sûre de toi et que tu aies peur de parler. Même s'il t'a fait faire quelque chose de mal, comme mentir à tes parents ou toucher aux parties intimes d'un enfant plus jeune que toi, ce n'est toujours pas ta faute. C'est toujours la faute de l'adulte car cet adulte est supposé t'aider et te protéger, et non t'infliger de la violence sexuelle.

L'histoire d'Amy

Après le divorce de ses parents, Amy s'ennuyait beaucoup de son père. Puis la mère d'Amy a rencontré Bob, et Amy s'est attachée à lui. Il l'appelait sa petite princesse. Amy était contente lorsqu'il est venu habiter avec elle et sa mère. Tous les soirs, elle demandait à Bob de lui lire une histoire et de la reconduire au lit. Mais Bob s'est mis à toucher ses parties intimes. Amy aimait bien être bordée le soir, mais elle n'aimait pas les touchers de Bob. Elle se sentait coupable et elle ne comprenait pas ce qui arrivait.



Amy avait le sentiment que c'était sa faute parce qu'elle avait demandé à Bob de lui lire des histoires et de la mettre au lit. Mais ce n'était pas sa faute : Bob était plus vieux et plus grand, et il savait ce qu'il faisait.

L'histoire de Karla

À l'âge de neuf ans, Karla est allée dans une colonie de vacances. Heather, sa monitrice, l'emmenait se promener après le lunch, pendant que les autres campeurs faisaient la sieste. Parfois, Heather l'embrassait sur la bouche et demandait à Karla de toucher ses seins. Karla ne savait pas quoi faire. Quand elle est revenue à la maison, Karla en a parlé à sa mère, mais sa mère l'accusée de raconter des mensonges et lui a ordonné de ne plus parler de cela. Karla ne comprend plus et elle a honte. Elle se sent différente des autres enfants parce qu'une autre fille a abusé d'elle.

Parfois, les jeunes pensent que parce qu'une personne du même sexe qu'eux a abusé d'eux, cela veut dire qu'ils sont gays ou lesbiennes. Ce n'est pas vrai. Même si en grandissant tu deviens lesbienne, ce ne sera probablement pas la conséquence de l'agression sexuelle dont tu as été victime.

Karla devrait parler à un conseiller ou à un adulte en qui elle a confiance. Elle verrait qu'elle n'a pas raison d'avoir honte. Karla se demande pourquoi sa mère ne voulait pas parler de violence sexuelle avec elle. C'est probablement parce que sa mère, comme bien d'autres parents, ne sait comment parler de ces choses.

Comment obtenir de l'aide ?

L'histoire de Kim

Au début, Kim aimait aller à la ferme, rendre visite à son oncle et à sa tante, car elle aimait nourrir les animaux. Mais à l'âge de sept ans, son oncle a commencé à vouloir qu'elle prenne son pénis lorsqu'ils étaient seuls dans la grange. Pendant trois ans, elle n'a pas parlé parce qu'il lui disait qu'il allait faire mal à son petit frère si elle racontait ce qui se passait.

Kim aurait bien aimé raconter ce qui se passait à son ami Manuel, mais elle avait peur. Manuel voyait bien qu'elle n'était pas dans son assiette et quand, finalement, il lui a demandé ce qui se passait, elle le lui a raconté ; tout de suite, elle s'est sentie soulagée. Manuel a compris parce qu'il avait lui aussi été agressé par son entraîneur de soccer. Il a dit à Kim que les agressions de son entraîneur ont cessé quand il a parlé à sa mère. Kim avait peur de raconter cette histoire à ses parents, mais elle a décidé d'aller en parler à son professeur et Manuel est allé avec elle.

L'agresseur garde son pouvoir sur toi tant que tu gardes le secret. Tu ne peux pas arrêter la violence sexuelle par tes seuls moyens. La chose qu'il faut que tu fasses à tout prix pour faire cesser les agressions, c'est de faire comme Kim et parler à quelqu'un. La personne à qui tu parleras devra à son tour avertir la police ou une travailleuse sociale qui te protégera. Ces personnes peuvent se servir de la loi pour empêcher ton agresseur de te faire plus de mal.

Pense bien à qui tu pourrais raconter ton problème. Le mieux, généralement, c'est d'en parler à tes parents, à moins

que ce soient eux les agresseurs. Mais si tu penses qu'ils ne te croiront pas, qu'ils vont te blâmer ou qu'ils vont être trop bouleversés pour t'aider, parle à une autre personne. Si ton agresseur t'a menacée de blesser un membre de ta famille, parles-en plutôt à une personne de l'extérieur de ta famille.

« Je pensais qu'il serait très difficile d'en parler, mais mon conseiller comprend ce que je ressens. »

Voici quelques suggestions de personnes à qui tu peux parler, à part tes parents :

- tes grands-parents
- une tante, un oncle
- un professeur ou un conseiller de ton école
- ton entraîneuse ou une cheftaine des Guides
- une voisine que tu aimes
- une travailleuse sociale ou un policier

Si la première personne à qui tu te confies ne vient pas à ton secours, essaye encore. Raconte ton histoire jusqu'à ce que quelqu'un t'écoute et décide de t'aider. Ne te décourage pas ! Il faut que ces abus arrêtent.

Il est important que tu racontes ton histoire même si la violence sexuelle a cessé. On se sent beaucoup mieux lorsqu'on s'est débarrassé d'un gros secret. De plus, tu empêcheras l'agresseur de faire du mal à d'autres enfants.

Quels seront mes sentiments après avoir parlé, et qu'arrivera-t-il ?

Tu vas probablement ressentir toutes sortes de choses. Tout d'abord, il est probable que tu vas te sentir soulagée de t'être débarrassée de ce secret. Mais il y a d'autres choses que tu devras faire :

- ❶ Un policier et un travailleur social vont t'interroger et ils te poseront beaucoup de questions.
- ❷ Peut-être devras-tu voir un médecin qui t'examinera pour s'assurer que tu n'as pas été blessée par ton agresseur.
- ❸ Il se peut que tu doives plus tard aller en cour pour dire au juge et aux avocats ce qui s'est passé. Mais tu ne seras pas seule : il y aura des personnes pour t'aider et t'expliquer tout ce qui va se passer.

④ Il se peut aussi qu'on te demande de rencontrer un conseiller qui s'occupe spécialement de la violence sexuelle.

Tu regretteras peut-être parfois tous les bouleversements et tu auras hâte d'en finir et de retourner à ta vie normale. Si tu aimais ton agresseur, tu auras de la peine ou tu seras en colère à l'idée de ne plus le voir. Mais rappelle-toi que les choses vont finir pas s'arranger.

Tu n'es pas responsable de ce qui t'est arrivé. C'est l'agresseur qui est responsable et ce n'était pas ta faute.

Que fait le conseiller en matière de violence sexuelle ?

L'histoire de Diane

Le père de Diane avait pris l'habitude de venir la voir dans sa chambre et de toucher ses parties intimes. Parfois, il mettait son pénis dans sa bouche. Diane pensait qu'il fallait toujours obéir à son père ; elle n'a donc rien dit à personne quand il lui a dit de ne pas en parler. Mais un soir, quand elle a vu son père sortir de la chambre de sa soeur, elle a compris qu'il l'agressait elle aussi sexuellement. Elle a tout raconté à sa tante, qui a téléphoné à la police. Son père a été emprisonné parce qu'il avait abusé sexuellement de Diane et de sa soeur.

Diane et sa soeur ont rencontré un conseiller. Diane lui a dit qu'elle avait peur de son père. Elle lui a aussi dit qu'elle aurait bien voulu que quelqu'un la protège contre son père comme elle avait protégé sa soeur. Le conseiller l'a aidée à dessiner et à écrire pour exprimer toute l'horreur qu'elle ressentait face à la violence sexuelle. Ensemble, Diane et le conseiller ont décidé de ce que Diane devrait dire aux autres enfants qui demanderaient où était son père. Après quelques séances avec le conseiller, Diane a commencé à se sentir mieux.

Le conseiller en matière de violence sexuelle est une personne qui comprend ce que tu ressens. Il peut :

❶ Aider ta famille à mieux te comprendre. Montrer à tes parents comment t'aider et comment écouter ce que tu as à leur dire.

❷ Aider tes parents à comprendre leurs propres sentiments au sujet de la violence sexuelle, pour que tu n'aies pas peur qu'ils soient trop bouleversés.

❸ T'aider à parler de ce que tu ressens.

❹ T'aider à exprimer ta colère pour t'en débarrasser.

❺ T'aider à comprendre que la violence sexuelle est très différente de la sexualité normale qui, elle, est saine. Tu peux demander au conseiller de t'expliquer ce que l'agresseur t'a fait et parler de ce que ton corps a ressenti.

Comment se sentent les très jeunes filles victimes de violence sexuelle ?

Voici ce que d'autres filles ont ressenti :

De la peur. Comme Michelle et Kim, il se peut que tu aies peur de la personne qui t'a agressée. Tu auras peut-être peur que cela se produise encore. Tu auras peut-être peur aussi de faire confiance aux gens ou peur qu'ils te blâment au lieu de blâmer l'agresseur, ou encore que la violence sexuelle ait abîmé ton corps. Quelle que soit ta peur, dès que tu auras parlé, tu ne seras plus seule et tu commenceras à te sentir à nouveau en sécurité.

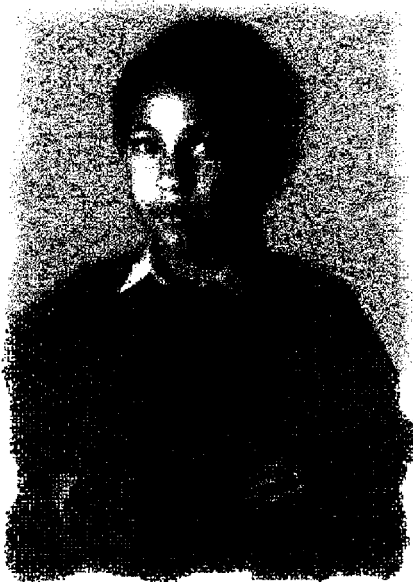
De la tristesse. Comme Amy, il se peut que tu sois triste et que tu souhaites que la vie revienne à ce qu'elle était avant la violence sexuelle. Il se peut que tu te sentes triste et seule et que tu aies l'impression que personne ne comprend ce que tu ressens. Il se peut aussi que tu t'ennuies de la personne qui a abusé de toi.



De la honte. Il se peut que, comme Karla, tu te sentes en faute et différente des autres enfants à cause de la violence sexuelle que tu as subie. Si tu penses que c'est toi qui a provoqué les abus sexuels, tu auras honte. Essaie de te rappeler que ce n'est pas toi qui a commis l'agression. C'est l'agresseur. Ce n'était pas de ta faute.

De la colère.

L'histoire de Maria



Maria gardait les enfants d'un couple d'amis de ses parents. Lorsque le mari la reconduisait chez elle après une soirée, il essayait de l'embrasser sur la bouche et de toucher ses seins. Elle ne savait pas comment réagir. Lorsqu'il la laissait descendre de l'auto, il lui disait que si elle racontait ce qui s'était passé, il l'accuserait de mentir. Elle avait peur que personne ne la croie et pour cette raison elle gardait le secret. Mais, en-dedans d'elle-même, elle était en colère. Elle taquinait son petit frère jusqu'à ce qu'il pleure, volait de l'argent dans le porte-monnaie de sa mère et a

commencé à mériter des retenues à l'école. Un jour que sa mère la grondait parce qu'elle n'avait pas encore fait ce qu'elle lui avait demandé, elle s'est mise à pleurer. Finalement, elle a tout raconté à sa mère et celle-ci a compris pourquoi elle était si en colère.

La colère est une bonne chose parce qu'elle te montre que tu es inquiète. Mais si tu ne peux parler de ce qui te préoccupe, la colère s'exprime d'une façon qui peut te causer d'autres problèmes. C'est ce qui est arrivé à Maria.

Comme Maria, il se peut que tu sois en colère. Il se peut que tu ressentes tous les sentiments de colère que tu ne pouvais exprimer pendant les agressions. Il se peut aussi que tu sois en colère contre les membres de ta famille parce

qu'ils ne savaient pas que tu étais victime de violence sexuelle et qu'ils ne t'ont pas protégée. Le fait que ta famille soit bouleversée par ce qui t'arrive peut aussi te mettre en colère, ainsi que le fait que tu doives répondre aux questions de travailleurs sociaux et de la police, ou aller témoigner en cour.

Tu as le droit d'être en colère, mais il ne faut pas qu'en exprimant tes sentiments, tu blesses les autres. Ton conseiller ou une personne en qui tu as confiance peut te faire des suggestions sur la façon d'exprimer ta colère en toute sécurité.

Oui! même si la violence sexuelle a duré longtemps, tu vas t'en sortir et tu te sentiras comme avant: une enfant comme toutes les autres.

Vais-je un jour me remettre de cette expérience ?

Oui ! Même si la violence sexuelle a duré longtemps, tu vas t'en sortir. Tu auras besoin d'amour et de compréhension, et tu auras besoin qu'on t'aide à comprendre tes pensées et tes sentiments. Mais un jour viendra où tu te sentiras comme avant : une enfant comme toutes les autres.

Voici quelques livres sur la violence sexuelle que tu peux lire :

Jance, Judy A. *It's Not Your Fault*. Edmonds, WA.: Charles Franklin Press, 1985.

Foon, Dennis, et Brenda Knight. *Am I the Only One?* Vancouver, B.C.: Douglas & McIntyre, 1985.

Ce fascicule fait partie de la série II des cinq livrets d'information sur la violence sexuelle :

Les filles victimes de violence sexuelle

Guide à l'intention des très jeunes filles (Cat. # H72-21/101-1994)

Les hommes victimes de violence sexuelle dans l'enfance

Guide à l'intention des survivants adultes (Cat. # H72-21/102-1994)

Lorsque votre conjoint ou conjointe a été victime de violence sexuelle

Guide à l'intention des conjoints (Cat. # H72-21/103-1994)

Les adolescentes victimes de violence sexuelle

Guide à l'intention des adolescents (Cat. # H72-21/104-1994)

Les agressions sexuelles entre frères et sœurs

Guide à l'intention des parents (Cat. # H72-21/105-1994)

La série I des livrets d'information sur la violence sexuelle comprend les fascicules suivants :

Violence sexuelle – Que se passe-t-il lorsque tu en parles ?

Guide à l'intention des enfants (Cat. # H72-21-67-1991)

Les adolescents aux prises avec la violence sexuelle

Guide à l'intention des adolescents (Cat. # H72-21-68-1991)

Les jeunes garçons victimes de violence sexuelle

Guide à l'intention des jeunes garçons (Cat. # H72-21-69-1991)

Counseling en matière de violence sexuelle

Guide à l'intention des enfants et des parents (Cat. # H72-21-70-1991)

Les enfants sexuellement agressifs

Guide pour parents et enseignants (Cat. # H72-21-71-1991)

Les livrets sont disponibles au :

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Santé Canada

Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Division des questions relatives à la santé

Indice de l'adresse: 1918C2

18^{ième} étage, Édifice Jeanne-Mance, Pré tunney

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Tél: (613) 957-2938 ou 1-800-267-1291

Télécopieur: (613) 941-8930

Téléimprimeur: (613) 941-7285 ou 1-888-267-1233

ATS: (613) 952-6396 ou 1-800-561-5643